

BILAN
DES ACTIONS
2015

TOUT POUR RÉUSSIR ENSEMBLE

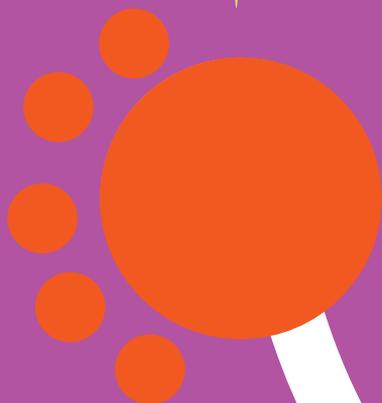
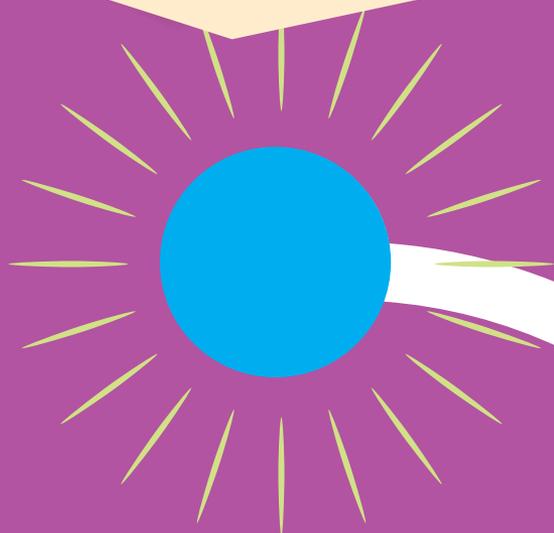


HANDIEM
Handicap Entreprises du Médicament


Faisons pousser
les initiatives

SOMMAIRE

- GOUVERNANCE p.2
- 2015 EN CHIFFRES p.4
- PREMIER ACCORD DE BRANCHE
2009-2014, LES RÉSULTATS
SONT LÀ! p.5
- 2015, LES FAITS MARQUANTS ... p.6
- ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ p.8
- GESTION FINANCIÈRE p.10



AGIR POUR REPOUSSER LES LIMITES

HandiEM s'est engagée le 1^{er} janvier 2015 dans la mise en œuvre de son second accord de branche. À l'image de l'arbre qui symbolise les liens entre nos actions, nos relais et nos bénéficiaires au sein des entreprises du médicament, notre association se développe sur des racines solides.

Les objectifs du premier accord de branche ont été atteints, voire dépassés. Nous en avons fixé de nouveaux, plus ambitieux, jusqu'à la fin de l'année 2019 : 440 recrutements de personnes en situation de handicap, augmenter de 30% nos achats au Secteur du Travail Protégé et Adapté, pour n'en citer que deux.

Notre priorité est à l'action pour l'emploi des personnes handicapées, au partage et à la valorisation des expériences réussies. Elle est aussi à la recherche de nouvelles initiatives, notamment pour mieux accompagner les fragilités induites par le handicap.

Association paritaire, HandiEM porte la volonté d'agir pour repousser les limites de l'accès, du maintien dans l'emploi et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.



Tristan Saladin
*Président de l'association
de 2014 à juin 2016
Collège employeur*



Alain Maspataud
*Vice-président de l'association
de 2014 à juin 2016
Collège salariés*

GOUVERNANCE

HandiEM, association loi 1901 à gestion paritaire, sans but lucratif, est dotée de la personnalité morale. Elle est gouvernée par un conseil d'administration paritaire qui suit la mise en œuvre de l'accord, donne les grandes orientations d'action, suit l'avancement des actions collectives, fixe les règles de collecte, de gestion et d'utilisation des fonds. Son bureau, formé de douze membres, assure le suivi des décisions prises par le conseil.

L'action de l'association est animée par une équipe de trois permanents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU, *(désignés lors du conseil d'administration du 7 avril 2014)*

Collège patronal

M. Christophe BARREAU, LEO Pharma

Mme Laurence BEAUVY, Astellas

M. Didier CORTEQUISSE, LFB, Biomédicaments

Mme Laetitia De BAENE, Novartis Pharma

Mme Élodie GUILLEMIN, Leem, trésorier, membre du bureau

Mme Catherine HARPEY, Laboratoire Servier

M. Pascal Le GUYADER, Leem

Mme Jocelyne MARSALLON, Laboratoire Ipsen, membre du bureau

Mme Joëlle MARYBRASSE, Laboratoire Boiron, membre du bureau

Mme Elodie PENAFIEL, Laboratoire Lilly, membre du bureau

M. Tristan SALADIN, Laboratoire Chiesi, président, membre du bureau

Mme Axelle VITIS, GSK, membre du bureau





Collège salariés (par ordre alphabétique des fédérations)

Mme Marie-Pierre JUYOUX, Fédération CFDT

M. Jean-Philippe LIARD, Fédération CFDT, secrétaire, membre du bureau

Mme Christine CHANY DUPRESSOIRE, Fédération CFE/CGC, membre du bureau

Mme Carine FRANCOIS, Fédération CFE/CGC

M. Jean-Marie DUC, Fédération CGT, membre du bureau

M. Ludovic POUGHON, Fédération CGT

M. Eric ALESANCO, Fédération CMTE/CFTC, membre du bureau

Mme Marie-Paule MURE, Fédération CMTE/CFTC

M. Brahim ANIBA, Fédération FO

Mme Véronique REGLEY-BAUDRY, Fédération FO, membre du bureau

M. Alain MASPATAUD, Fédération UNSA, vice-président, membre du bureau

M. Christophe ROUANET, Fédération UNSA

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés, représenté par

M. Jean-Pierre Vercamer

AUTORITÉ DE CONTRÔLE

L'accord de branche est placé sous la tutelle de l'État via la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP).

2015 EN CHIFFRES

Les engagements pour la mise en œuvre de l'accord progressent.
L'accord de branche couvre, en 2015, 251 entreprises et 67 785 salariés.

 **+ 16%**
Augmentation du nombre
de **bénéficiaires** depuis 2014

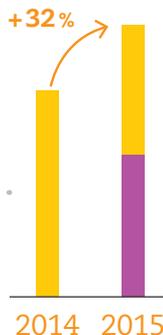
 **+ 10%**
Progression du
taux d'emploi
depuis 2014

3,46% en 2015
Taux d'emploi
x 2 depuis
2009

 **208**
Contrats signés
en 2015

+ 9 M€
D'ACHATS
auprès du secteur
du **Travail Adapté**
et **Protégé**

 soit l'équivalent de
485 EMPLOIS
INDIRECTS



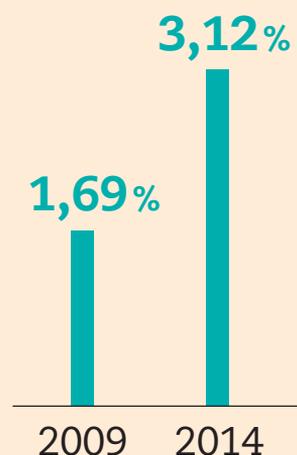
Augmentation
de **+ 32%**
du nombre de **dossiers**
de **demandes de**
financement traités

DONT **56%**
CONCERNENT
LE MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

144 visites et **522** conseils
apportés aux entreprises



Plus de
80%
Progression du
taux d'emploi



PREMIER ACCORD DE BRANCHE
2009-2014
LES RÉSULTATS
SONT LÀ!

785
contrats
d'embauche
signés

880 dossiers
de demandes
de financement
traités



2015, LES FAITS MARQUANTS



Le doublement du taux d'emploi dans les Entreprises du Médicament, depuis l'engagement de l'action de l'association en 2010.

Renouvellement et engagement de l'accord de branche 2015-2019
Édition de brochures, films et affiches pour en faire la promotion et la pédagogie.



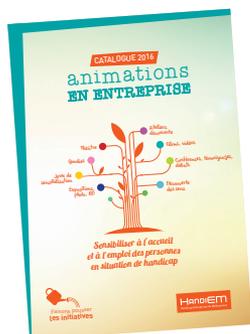
SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR INSERTION DANS L'EMPLOI :

ACCORDS DE PARTENARIAT AVEC ARPEJH, TREMLIN, LE GROUPE SCIENCES PO, L'ESSEC...

Lancement de groupes de travail sur :

- la sensibilisation et l'accompagnement face au handicap psychique ;
- la création d'une bourse de l'emploi ;
- la collaboration avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA).

Signature, en novembre 2015, avec notamment les principales universités d'Île-de-France, d'une **convention de partenariat, dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH).**



Pour la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, un nouveau catalogue des animations et de nouveaux outils.



RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU GESAT.



HandiEM finance, au bénéfice de la Fédération Handisport, 10 000 billets de tombola pour soutenir la participation de ses athlètes aux Jeux paralympiques de Rio en septembre 2016.



HandiEM décide de devenir le partenaire majeur des Abilympics 2016.

Une nouvelle formation sur la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH), et sur le nouvel accord de branche.



L'association reçoit Myriam El Khomri, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, sur son stand au salon Pass pour l'emploi, le 1^{er} octobre 2015 à Paris.



La création du guide des aides, dans ses trois déclinaisons, pour les Correspondants Handicap, les Services Santé au travail et les salariés.



Lancement d'une campagne originale (bandes dessinées, kakémonos, cartes...) pour sensibiliser aux maladies invalidantes et aux prises en charge pour les compenser.

Participation à de nombreux salons de recrutement
La villette, Forums IGS, ESSEC, Pass pour l'emploi, Paris pour l'Emploi, Forum de l'Adapt, forums Alternants.



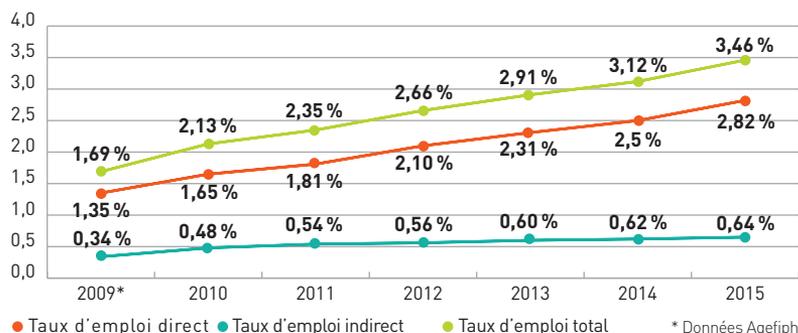
UNE GRANDE ENQUÊTE POUR OPTIMISER LA RELATION AVEC LES CORRESPONDANTS HANDICAP, DE MARS À JUIN.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

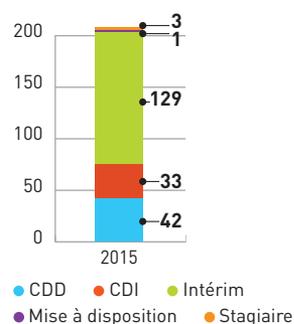
TABLEAU DE SYNTHÈSE

	2015
Nombre d'entreprises	251
Effectif total	67 785
Nombre de bénéficiaires à employer	3 918
Bénéficiaires employés	1 910,80
Unités sous-traitance	434,49
Nombre de bénéficiaires total	2 345,87
Taux d'emploi sur effectif total	3,46 %
Nombre d'embauches en nombre de contrats	208
Montant de la collecte	6,2 M€
Dossiers traités	445
Conseils/interventions parties prenantes	98 conseils 28 visites

Évolution du taux d'emploi de travailleurs handicapés de 2009 à 2015



Répartition des contrats de travail signés en 2015 (données brutes)

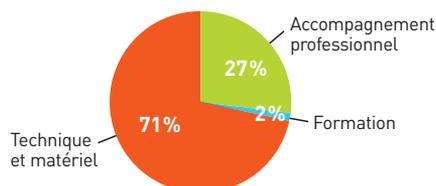


445 dossiers traités en 2015

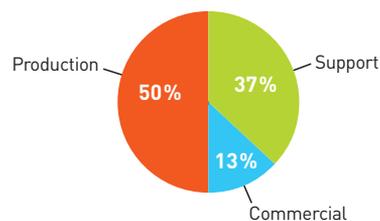
Articles de l'accord	2015
2. Plan d'embauche en milieu ordinaire	17 (3,8%)
3. Développement des actions de sensibilisation et de communication	137 (30,8%)
4. Plan d'insertion et de formation	1 (0,2%)
5. Plan de maintien dans l'emploi et d'adaptation aux mutations technologiques	249 (56%)
6. Plan de formation au service de la qualification initiale et du développement des compétences	15 (3,4%)
7. Recours au Secteur Protégé et Adapté	8 (1,8%)
8. Développement d'actions expérimentales	1 (0,2%)
9. Fonds social de solidarité	11 (2,5%)
10. Mise en œuvre de l'accord dans les entreprises	6 (1,3%)
Total	445 (100%)

Nombre total des demandes de maintien dans l'emploi en 2015: 249

Type des demandes de maintien dans l'emploi traités en 2015



Répartition des demandes de maintien dans l'emploi par fonction en 2015



GESTION FINANCIÈRE

Les actions mises en œuvre par HandiEM dans le cadre de l'accord de branche sont financées par le budget « handicap ».

Ce budget correspond au montant total des contributions dues par les entreprises ou les établissements entrant dans le champ d'application de l'accord, au titre du financement des fonds de développement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, calculées conformément aux articles D. 5212-19 et suivants du Code du travail. Le budget est versé à HandiEM.

Les fonds collectés sont affectés en totalité à la mission de l'association. Ses frais de fonctionnement sont inscrits dans une fourchette de 8 à 12% du budget annuel collecté.

Au cours des premières années, la collecte annuelle a été structurellement supérieure aux engagements financiers. Le développement des actions financées au profit de l'emploi des personnes handicapées doit conduire mécaniquement à une baisse de

la collecte du fait de l'augmentation progressive du taux d'emploi.

Les fonds collectés non utilisés lors de l'exercice sont affectés aux axes suivants :

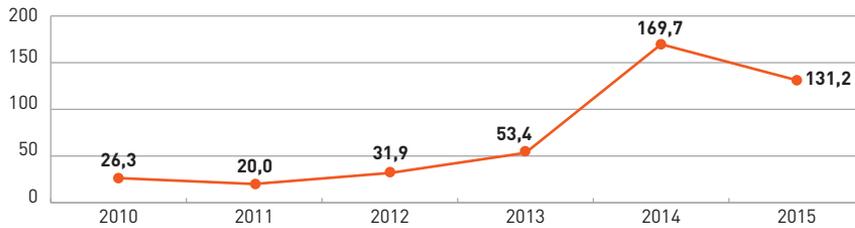
- constitution de provisions pour maintenir une politique dynamique et cohérente de l'emploi des personnes handicapées, anticipant la baisse à terme de la collecte, imputable à l'augmentation du taux d'emploi dans la branche ;
- produits financiers abondant un fonds, le Fonds social de solidarité. Ce fonds est destiné à répondre aux situations difficiles que peuvent connaître les personnes en situation de handicap ;
- versements à l'Agefiph, pour le financement d'actions d'intérêt général concernant l'emploi des personnes handicapées en France.

CONTRÔLE

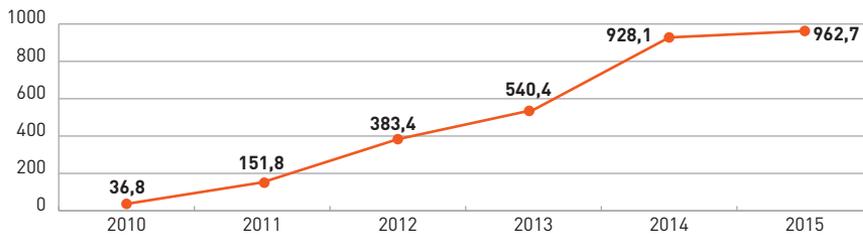
Les comptes de l'association HandiEM sont audités chaque année par la société Deloitte & Associés au titre du commissariat aux comptes. Elle certifie que *« les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».*

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS, DE 2010 À 2015

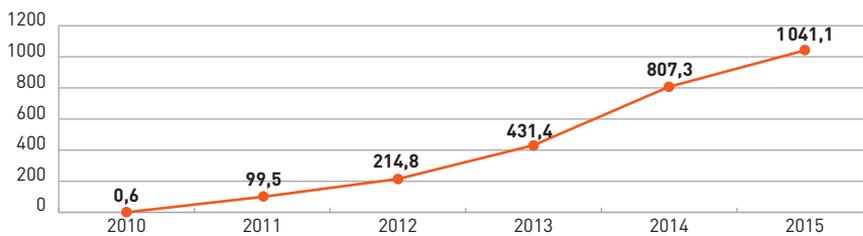
Plan d'embauche en milieu ordinaire (en K€)



Développement des actions de sensibilisation et de communication (en K€)

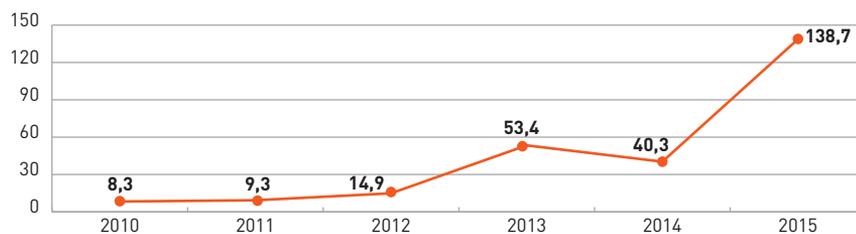


Plan de maintien dans l'emploi et d'adaptation aux mutations technologiques (en K€)

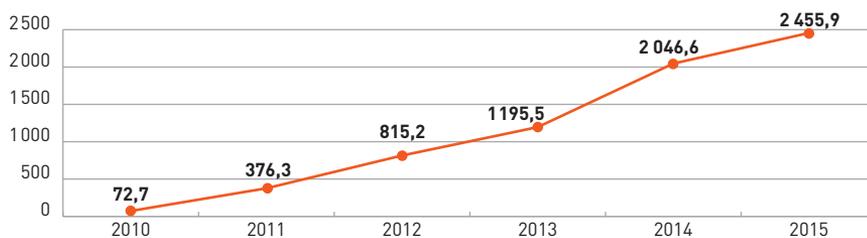


ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS, DE 2010 À 2015 (SUITE)

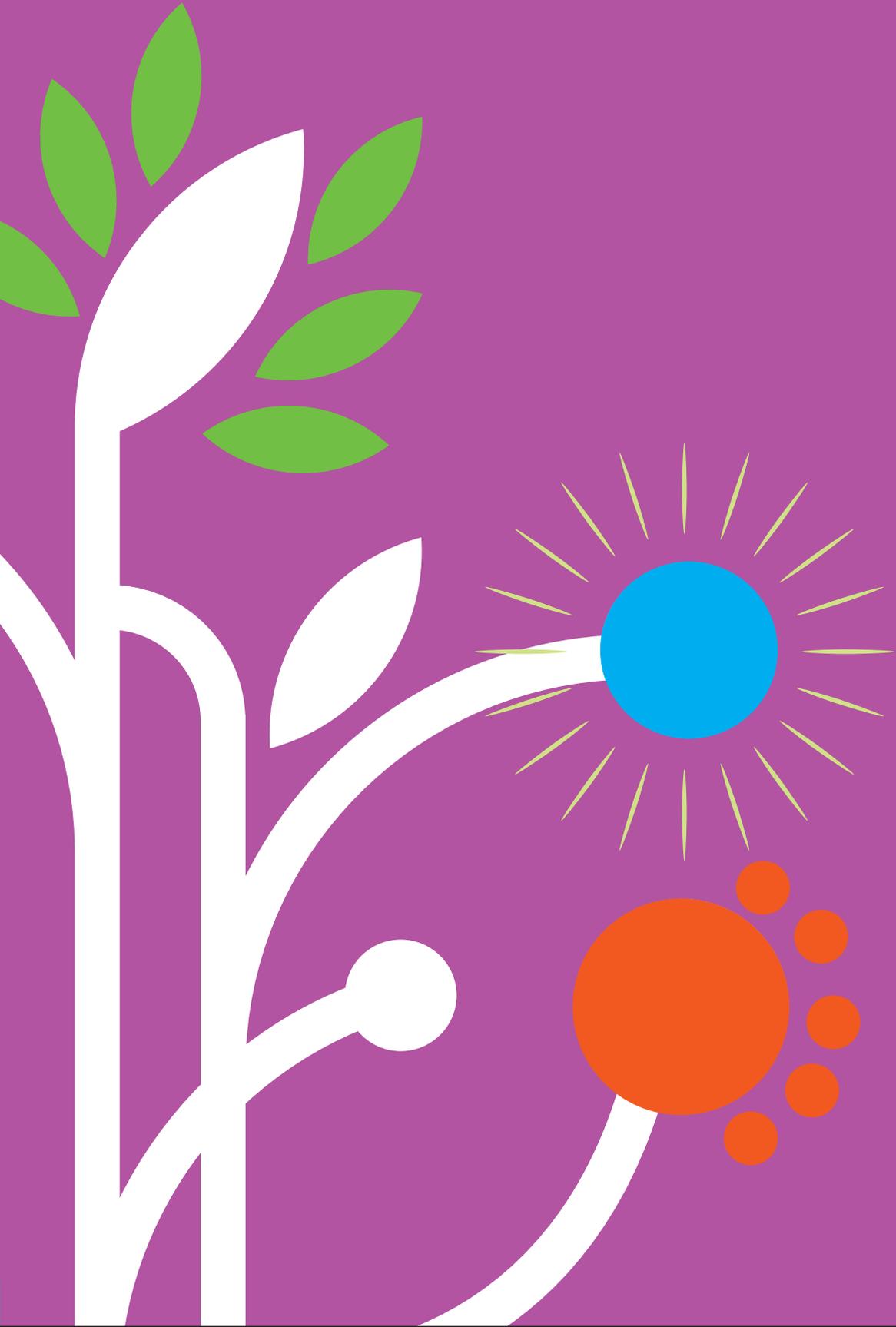
Recours au Secteur Protégé et Adapté (en K€)



Montants affectés à la mise en œuvre de tous les articles de l'accord* (en K€)



* Hors frais de gestion



Septembre 2016
Tous droits réservés HandiEM
Conception, création et réalisation : Brief

HANDIEM
Handicap Entreprises du Médicament